

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 5 août 2025 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, et Sonia Rochon;

Sont absents : Chantal Lamarche l'absence a été motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, est également présente Cynthia Emond directrice générale qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2025-08-95

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

2.3 Dépôt d'une aide financière dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale – à tire de Municipalité responsable du projet;

2.4 Emprunt temporaire -Caisse Desjardins de Gracefield;

Adoptée unanimement.

2025-08-96

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et extraordinaire 29 juillet 2025.

Adoptée unanimement.

2025-08-97

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2025

La conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**44 792.28\$**) et à payer (**168 022.70\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2025.

Adoptée unanimement.

2025-08-98

Entériner l'embauche de deux employés pour l'emploi d'été

La conseillère Sylvie Paquette propose et il est résolu que le conseil entérine l'embauche des deux employés suivants pour le programme d'emploi été soit madame Kellie Lafond et Zakary Carisse.

Adoptée unanimement

2025-08-99

Entériner l'achat de deux conteneurs

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu que la municipalité entérine l'achat deux conteneurs pour le service de voirie, vue le manque d'espace de rangement, le tout au coût de 6175\$ plus taxes applicables transport inclus de la compagnie Conteneurs Taillon.

Adoptée unanimement

2025-08-100

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet- Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale – à titre de Municipalité responsable du projet

ATTENDU QU'une aide financière est disponible pour notre projet de coopération d'entretien de sentiers pédestres;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années nous avons un fournisseur de services communs pour l'entretien et les réparations de nos sentiers pédestres;

ATTENDU QUE d'unir nos municipalités et de pouvoir bénéficier d'aide financière seraient grandement bénéfique;

ATTENDU QUE cette résolution annule la résolution 2025-07-092;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet- Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Denholm, Blue-Sea, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous et Montcerf-Lytton **ainsi que Bouchette et Gracefield** désirent présenter un projet de mise-en-place d'une entente intermunicipale visant la fourniture de services d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, la conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Cayamant s'engage à participer au projet d'entretien de sentiers pédestres ;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous -volet Coopération intermunicipale;

La directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

2025-08-101

EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS DE GRACEFIELD

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a adopté le règlement d'emprunt numéro 299-25 décrétant des travaux de réfection de tronçons du chemin Lac-à-Larche et un emprunt au montant de 3 783 020 \$;

ATTENDU QUE des fonds sont requis afin de payer les dépenses reliées à ce règlement avant l'émission des obligations ou billets ;

Le conseillère Sylvie Paquette, propose et est résolu que la Municipalité de Cayamant soit autorisée à contracter un emprunt temporaire au montant de **trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille vingt dollars** (3 783 020 \$) auprès de la **Caisse Desjardins de Gracefield**, conformément à l'article 569 du Code municipal;

QUE cet emprunt soit remboursé lors de l'émission des obligations ou billets prévus au règlement d'emprunt numéro 299-25 ;

QUE Monsieur **Nicolas Malette**, maire, et Madame **Cynthia Emond**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cayamant, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée unanimement

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h02 - Fin : 19h03.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h03.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire